

Réunion des Délégués du Personnel

Service ISO Toulouse

19 mai 2015

COLLEGE UNIQUE			
TITULAIRES	PRESENT	SUPPLEANTS	PRESENT
Grégoire LEWIS	X	Jean-Yves BURLETT	
Fabien MESSAGER	X	François LINANT	X

Présents direction :

Alain WISLEZ
Stéphanie GIRAUD

Suivi des questions précédentes :

Suivi des questions des CRs précédents.

1. Lors du dernier compte-rendu, des actions auprès du gestionnaire du bâtiment étaient en cours concernant la climatisation du PTC. Celle-ci n'est toujours pas fonctionnelle. Quand sera-t-elle prête à fonctionner nominalement ?

Réponse :

Des investigations sont en cours avec le gestionnaire et notre prestataire Vinci pour assurer la climatisation de l'ensemble du bâtiment. La climatisation du rez-de-chaussée fonctionne. Le gestionnaire fait le nécessaire pour régler le problème de climatisation à l'étage.

Questions nouvelles :

2. Certains évaluateurs sécurité déménagent d'ici peu dans l'ex zone « magasin ». Où pourront-ils ranger leurs PCs CESTI ? L'armoire de l'open space contient déjà beaucoup de PCs et ils ne sont plus censés y ranger leurs affaires.
Où pourront-ils ranger leurs PCs mobility et leurs affaires (caissons) dans leurs nouveaux bureaux?

Réponse : Gille Beaufils est en charge du projet de déménagement de ces espaces. Sophie Laborde lui apporte son support sur les sujets sécurité.

Les collaborateurs concernés ont reçu une communication spécifique pour leur permettre de préparer le déménagement par mail. Les questions liées à ce sujet

peuvent être posées directement à Gilles. Les intéressés recevront des communications régulières afin de préparer le déménagement dans les meilleures conditions.

Les collaborateurs qui disposeront d'un bureau au rez-de-chaussée auront un caisson à leur disposition et une armoire pour ranger leurs affaires de bureautique.

Les armoires fortes seront équipées de casier pour permettre d'entreposer le PC CESTI.

3. Les laboratoires se transforment en zone lab/mobility dégradant les conditions de travail et augmentant l'exposition aux risques inhérents aux laboratoires. Quelles solutions peuvent être envisagées par la direction pour pallier ces désagréments?

Réponse : Les collaborateurs disposent d'un bureau pour traiter les informations non sensibles et travaillent en laboratoire sur le PC plateforme. Les collaborateurs ne doivent pas travailler sur leur PC Mobility dans le laboratoire. La direction va rappeler cette consigne.

4. Les employés aimeraient avoir accès aux présentations faites en plénière. De quelle manière l'information peut-elle être diffusée ?

Réponse : Dorénavant nous diffuserons le support de la réunion plénière par mail aux collaborateurs.

5. Peux-t-on avoir un rappel du chemin d'accès aux différents accords de l'entreprise ? Par exemple celui qui mentionne la disposition de poser 1 (et non 1/2) journée de CP à la fois ?

Réponse : Les accords sont disponibles sur l'espace intranet :

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/tcs_rh/pub/nos-accords.cfm

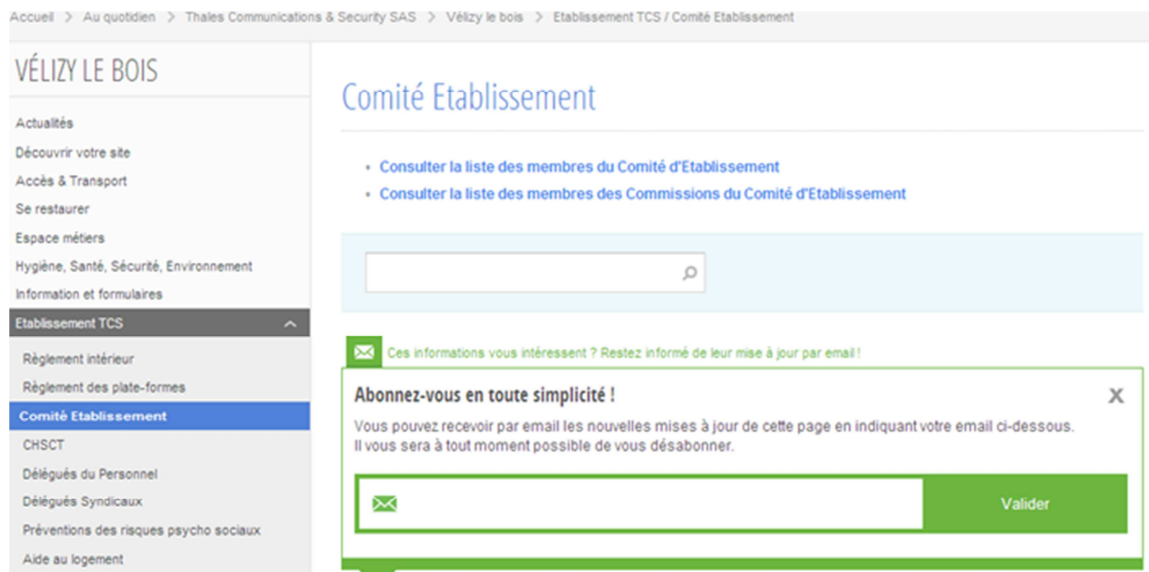
La règle permettant de prendre des ½ journées de RTT est issue de l'accord d'entreprise relatif à l'harmonisation des statuts du personnel au sein de la Société THALES Communications & Security SA dans le cadre de la fusion par absorption de la Société THALES Security, Solutions & Services SAS par la Société THALES Communications & Security SA - 13 décembre 2011 qui a mis fin à la possibilité de poser des ½ journées de CP.

Cet accord est disponible sur l'espace « disposition sociales ».

6. Peux-t-on avoir un rappel du lien permettant de consulter les CRs de réunions CE de Vélizy ? Est-il possible de recevoir des alertes quand un nouveau CR est déposé de la part du CE de Vélizy ?

Réponse : Les CE sont disponibles sur l'intranet de Vélizy à l'adresse suivante : http://intranet.peopleonline3.corp.thales/dts_velizy_le_bois/pub/comiteetablissement.c

fm. Dans la partie établissement, les salariés peuvent s'inscrire afin d'être informé des mises à jours.



7. Les différentes listes affichées (CE/DP/CHSCT) sur les tableaux ne sont pas à jour. Qui doit maintenir à jour ces tableaux ?

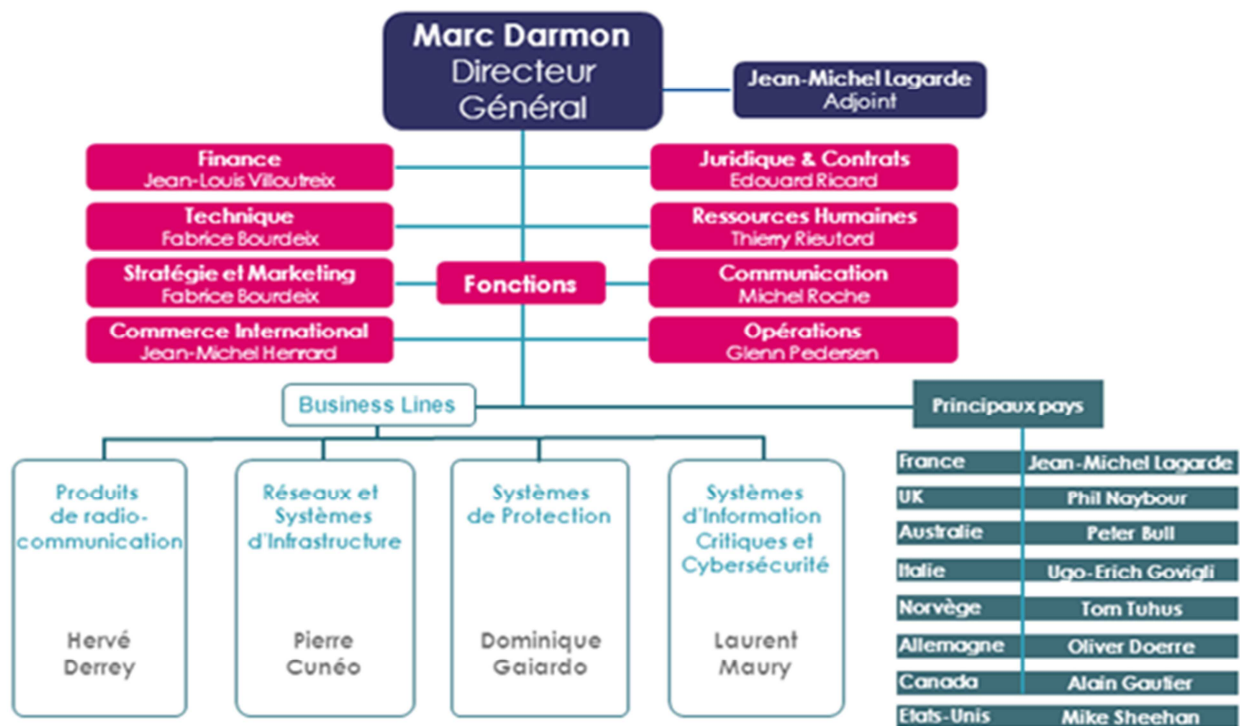
Réponse : Nous allons effectuer la mise à jour des panneaux.

8. Les demandes d'accès aux différentes zones sont parfois très longues, occasionnant encore de nombreuses sollicitations « sonnettes » aux différents employés. Quelles sont les actions prises pour réduire ces délais de demandes qui transitent par Vélizy ?

Réponse : Le délai d'attribution des accès à certaines zones peut être très long. Des actions sont en cours avec le service sécurité de Vélizy pour réduire ces délais.

9. Lors des réunions plénières, les responsables font référence à différents niveaux d'organisation Thales: le segment, la direction, le secteur,....
- Pourriez-vous nous rappeler l'organisation de TCS ainsi que le découpage en GBU, direction, secteur, division,... ?
 - Quel est le niveau de ISO ? (direction, secteur, division, autre) ?
 - Quel est le niveau de CSE ? (direction, secteur, division, autre) ?

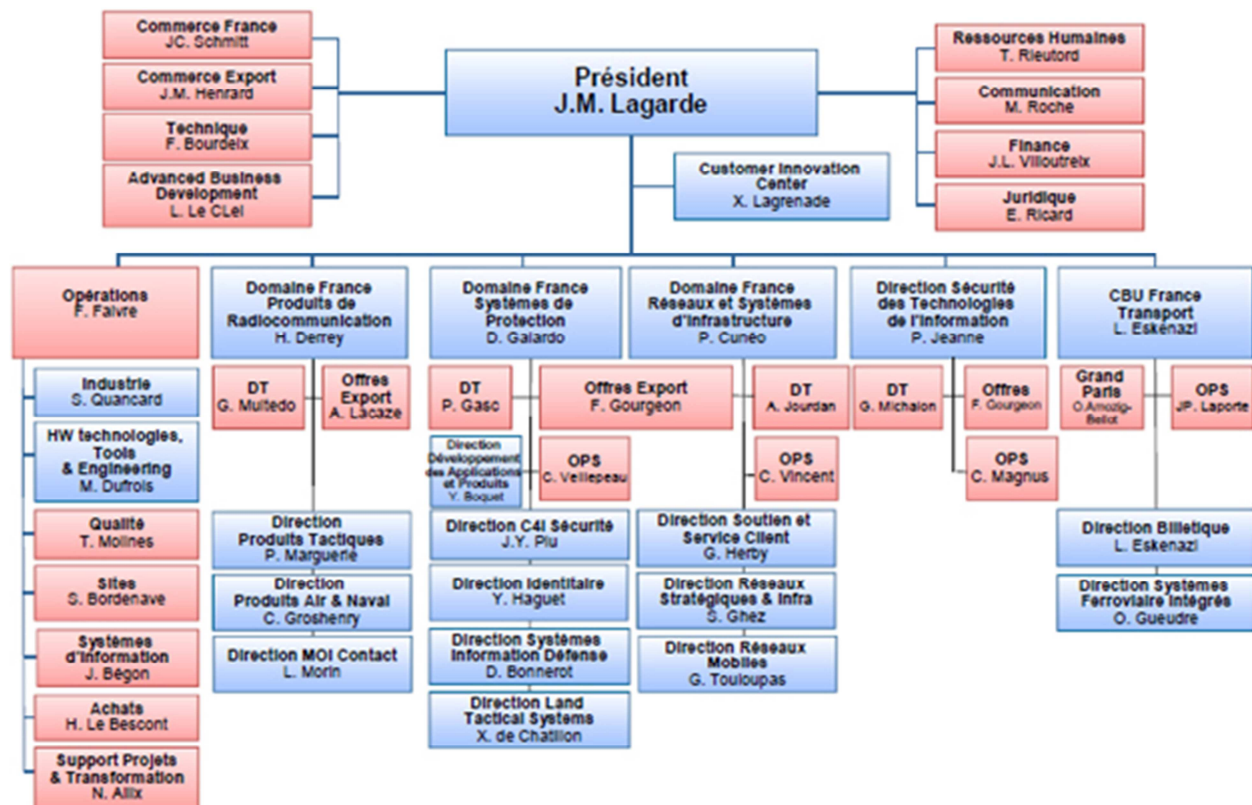
Réponse : L'équipe ISO, est rattachée à la direction CIC lorsque l'on prend l'organisation au niveau mondial. CIC est organisée par segments, en fonction des typologies de business, dont : CTS (Cybersecurity & Technologies Solutions) et CCE (Consulting & Cybersecurity Evaluation). Dans ces 2 segments on trouve les équipes de la Direction ITS (pour la France).



En France, le domaine CIC comprend la direction ITS appartenant à la société Thales Communications & Security et les Directions relevant de la société Thales Services

Au sein de TCS, la direction ITS dont le directeur est Pierre JEANNE est structurée en 3 secteurs « business » dont le Secteur Conseil dont vous trouverez ci-joint l'organigramme.

Le secteur conseil dont Stanislas de MAUPEOU est le directeur est structuré en 3 services / 3 structures : PDO / CPO et ISO.



Le département ISO appartient au secteur CSE, au sein de la direction ITS dont vous trouverez l'organigramme ci-joint.

10. Maintenant que la création d'un nouveau bâtiment est actée, y aura-t'il une action qui visera à prendre en compte des doléances des employés sur d'éventuels besoins ? Une étude est-elle envisagée afin de pouvoir obtenir des places en crèches dès l'arrivée des employés sur ce nouveau site dans la zone de Labège ?

Réponse : Le plan de communication a été lancé. Des groupes de travail seront organisés pour permettre aux collaborateurs de participer au choix de l'aménagement et du mobilier. Il n'est actuellement pas prévu dans le cadre du projet de déménagement de créer une crèche sur le site de Thales à Labège.

11. Quelles actions sont menées afin de prévenir et d'accompagner les personnes dites « à risque » que la direction a pu identifier avant un surmenage ? Quelles actions sont menées par la direction lors d'un retour d'arrêt maladie après un surmenage ?

Réponse : Chaque situation doit être traitée individuellement. Un plan d'action individuel doit être mis en place avec le manager.

En sus, des actions de prévention doivent être menées pour améliorer la planification des ressources et éviter le risque de surmenage. Un arbitrage est réalisé toutes les semaines pour veiller au lissage de la charge. Nous travaillons sur l'amélioration de la planification pour assurer une visibilité de charge de 15 jours aux collaborateurs.

Concernant le retour d'un collaborateur en surmenage il est impératif qu'il rencontre son manager à son retour ainsi qu'Alain Wislez pour faire un point. Un entretien avec le médecin du travail et le RRH doit être prévu au retour du collaborateur.

12. Le précédent CR DP indiquait une « décision de réactiver un plan de recrutement de collaborateur plus expérimenté ». Une apprentie va, par exemple, finir ses études à la fin de l'été et donc se retrouver sur le marché du travail après avoir été formée aux outils et méthodes Thales pendant 3 ans. Sachant la difficulté à recruter un évaluateur senior, l'embauche d'un évaluateur expérimenté mais non senior, peut-il être envisagé ?

Réponse : Le poste ouvert aujourd'hui est un poste d'évaluateur sécurité senior. L'analyse du macroplanning et du plan de charge est faite régulièrement pour identifier notre besoin de ressources complémentaires.

13. Une migration vers Fleuve est en cours. Nous n'avons eu qu'une alerte en interne et non de la DSI. Cette migration s'est passée de diverses façons, si elle a eu lieu, sans beaucoup de succès et très peu de soutien de la DSI Thales lors des différents problèmes rencontrés. Cela nous rappelle combien il est dur de résoudre un quelconque problème IT sur Toulouse. Une proximité Informatique Thales est-elle envisageable au vu de l'augmentation des effectifs et donc du nombre de soucis rencontrés ?

Réponse : La solution IT de proximité est basée à Basso Combo avec des limitations fortes du réseau ce qui pénalise leur action. Il a donc été demandé un service de proximité dans nos locaux. Le service de proximité IT sera opérationnel sur le site Parc Technologique du Canal courant juin 2015.

Question gestion de projets

14. Pourquoi la procédure « Evaluer un produit » à suivre depuis Juillet 2013 n'est pas appliquée par tous les PMs ?
Y a-t'il une analyse plus profonde du management sur les raisons de cette problématique qui touche les PMs ? Est-ce au management ou à la direction technique de s'assurer du respect des processus ?

Réponse : Il n'y a pas de Direction Technique à Toulouse. Le Responsable Technique CESTI et le Responsable Technique ISO ont présenté le 6 mai dernier les nouvelles règles de déroulement des projets sécurité ainsi que les 4 rendez-vous obligatoires de la vie d'un projet. Ces 4 rendez-vous ont été créés pour s'assurer du bon déroulement des projets. Les PM doivent les créer et y inviter à minima le RT-Cesti, le RT et la RQ.

La présentation du 6 mai a été diffusée à l'ensemble des personnes concernées. La direction veillera à l'application du processus par l'ensemble des intervenants sur chaque projet.

Les revues de projet périodiques devront être faites avec implication de la qualité et du management. L'application de ce process permettra de pointer les dysfonctionnements et le non-respect du processus.

15. Quelles sont les rôles et interactions des Chef de pôles, DT, Manager et des PMs lors de la gestion d'un projet?

Réponse : Les rôles et les interactions entre les chefs de pôles, la DT, les managers et les PM sont définis dans la note d'organisation du Service et ont été présentés lors de la réunion du 6 mai. Nous avons mis en place une organisation Projet applicable sur tout nouveau projet. La réunion de lancement d'un projet a pour objet d'identifier les rôles, les intervenants et les interactions

16. D'un point de vue technique, il peut y avoir plusieurs rapports, approches, relectures, commentaires, Plan de test pour une même évaluation alors qu'il n'y a qu'une seule procédure à suivre par le PM.

Une harmonisation est-elle prévue au niveau technique telle la procédure applicable au niveau des PMs ?

Réponse : Aux variations d'indices de révision près, il ne doit y avoir qu'un seul rapport d'évaluation/expertise et un seul plan de test. Le cas contraire serait une entorse au déroulé de l'étude et devrait être rectifié. Il y a par contre en effet 2 approches d'analyse sécurité en fonction du contexte de l'étude (bancaire ou CC) ce qui est tout à fait normal du fait de la méthodologie imposée par les schémas. Quant aux différences d'appréciation des relecteurs, elle est cohérente, complémentaire et reflète la sensibilité de chacun à certaines thématiques techniques. Une harmonisation de la procédure a été présentée le 6 mai. Nous devons encore travailler sur l'harmonisation du niveau technique des personnes en situation de validation ainsi que la formation des personnes en situation de relecture.

17. Des Fiches d'essais ont été relues après plus de 2 mois d'attente. Le PM étant responsable vis à vis du client du respect des délais, quels sont les engagements des relecteurs ? Quels sont les leviers du PM sur les relecteurs ?

Réponse : Le chef de projet doit avoir un levier pour s'assurer du respect du processus « Evaluer un produit », mais pour cela il doit être informé de chaque mise en relecture de fiche d'essai grâce à la liste de diffusion « Securelab.review ». Chaque semaine, le chef de projet doit remonter au Responsable Bids & Programs, copie au RT-CESTI et au RT ISO, l'avancement des validations des fiches d'essai. Le Responsable Bids & Programs devra « débloquer » le plus rapidement possible chaque fiche d'essai en attente de validation depuis plus d'une semaine.

18. Des clients ont demandé à des PMs si le responsable ISO avait quitté Thales car il ne répond ni au mail ni aux appels. Quelles sont les solutions envisagées par la direction pour remédier à cette situation ?

Réponse : Le client a été informé de l'état d'avancement du projet, ainsi que par Le Responsable du Service ISO à son retour de sa semaine de vacances.

19. Pour des raisons de santé, un PM a demandé à ne plus être en charge d'un client. Il n'y a eu aucune réponse formelle (écrite) mais un refus sous prétexte que c'est le seul qui a la confiance du client et qu'au vu de la situation actuelle le message ne serait pas bon ! La santé d'un collaborateur est-elle moins importante qu'un message que nous pourrions donner au client ?

Réponse : Le client en question a confirmé auprès du Directeur de Secteur CSE, qu'il n'avait pas de difficulté avec le chef de projet. Compte tenu de la situation actuelle des affaires en cours, la gestion de ce compte client est difficile. Le management a mis en place un accompagnement particulier sur la gestion de ce compte. La situation personnelle du collaborateur va être étudiée avec attention.

20. Des absences et risques de burn-out ont été annoncés. Par conséquent, la continuité projet n'est pas assurée et les PMs font face à l'insatisfaction du client sur ce point. Comment sont traitées les alertes concernant les ressources vis à vis du projet?

Réponse : La direction est très attentive aux alertes qui lui sont remontées. L'arbitrage des ressources est fait à la semaine et nous souhaitons l'étendre à deux semaines. Nous gérons la problématique planning avec les ressources disponibles. Les alertes sont remontées aux responsables de Pôle et au Responsable Production pour traitement. Par ailleurs, nous travaillons avec nos clients lors de réunions à minima hebdomadaires pour l'amélioration du niveau de satisfaction.

21. Un PM est en train de passer une certification Gestion de Projets. Est-il prévu que tous les PMs passent cette certification afin d'uniformiser leurs méthodes?

Réponse : Un collaborateur est actuellement engagé dans l'IPMA. Il n'est pas prévu aujourd'hui de positionner d'autres collaborateurs sur 2016. Ce point peut faire l'objet d'un échange dans le cadre des EDP.

22. Point économique ISO

Le point est reporté au mois prochain.